

Un écrivain public aux Blossières

Depuis hier matin, et tous les premiers mercredis du mois, une permanence d'écrivain public se tient à la maison de la réussite des Blossières.

Hier était organisée, à la maison de la prévention du quartier des Blossières, la présentation de la nouvelle permanence d'écrivain public, proposée par le Comité départemental d'accès au droit, qui se tiendra tous les premiers mercredis du mois, à la Maison de la réussite du quartier, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 à 17 heures.

Des courriers prêts à envoyer

Pascal Martineau, écrivain public professionnel, agréé par l'Académie des écrivains publics de France, dont il est le président, assurera les permanences. Il occupe cette fonction auprès de la Maison de la justice et du droit d'Orléans et au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran depuis six ans déjà. Sa mission



DROIT. Présentation du nouvel écrivain public du quartier, Pascal Martineau (au fond à droite).

consiste à recevoir, écouter, et rédiger des courriers, clés en main, destinés aux administrations, aux banques, aux centres de formation, mais aussi de rédiger des plaintes, et tout organisme nécessitant d'être contacté par voie écrite, que ce soit en ligne ou par courrier. Il rédige aussi des lettres relatives au droit des étrangers, pour des personnes s'exprimant difficilement en Français. « C'est

avant tout un travail de communication et d'écoute », déclare l'intéressé.

De plus, en tant qu'écrivain public, Pascal Martineau apporte un esprit de synthèse pour rendre les courriers des usagers aussi simples et précis que possible. S'il est tenu au secret professionnel entre lui et ses usagers, il n'est cependant pas juriste et il ne peut en aucun cas répondre à des questions juridi-

ques ni prendre la place d'un avocat. « Je me substitue au citoyen, au justiciable », explique l'écrivain public. ■

Antoine Ollé

➔ **Pratique.** Sur rendez-vous uniquement, auprès de la Maison de la justice et du droit au 02.38.69.01.22 (prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 heures) Permanence à la Maison de la réussite des Blossières les premiers mercredis du mois de 9 heures à 12 h 30 et de 14 à 17 heures.